

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot seulement sur cette motion inscrite à mon nom.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député invoque-t-il le Règlement ou veut-il présenter la motion? La Chambre est actuellement saisie de deux motions et nous ne pouvons engager de débat sur les deux, ne serait-ce qu'un mot.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais vous dire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a informé la Chambre comme il m'a de fait informé plus tôt qu'il se propose de faire d'ici quelques jours une déclaration au sujet de cette motion. Étant donné ces circonstances, je ne crois pas qu'il conviendrait d'engager un débat sur cette question et je demande donc que la motion soit retirée sous réserve de notre droit de la présenter de nouveau plus tard s'il y a lieu de le faire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle aux députés que nous allons tous éprouver certaines difficultés si chaque fois que nous avons une journée de l'opposition ou une motion de subsides, lorsqu'un certain nombre de motions sont à l'ordre du jour, des députés invoquent le Règlement pour expliquer pourquoi on ne devrait pas procéder à l'étude de leur motion. Cela entraînerait des abus, je le signale. Cela ne s'applique pas au cas qui nous occupe, mais cette pratique pourrait susciter des difficultés. Quoi qu'il en soit, le député a demandé la permission de retirer la motion et je dois demander si telle est la volonté de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La motion est retirée. Nous allons donc procéder à l'étude de la motion inscrite au nom du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas).

(La motion est retirée et l'ordre est annulé.)

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU
RÈGLEMENT—L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RÉGIE DES
PRODUITS PÉTROLIERS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) propose:

Que la Chambre voit avec inquiétude les récentes augmentations des prix du pétrole brut, de l'essence et d'autres produits épurés ainsi que des quantités accrues d'essence exportées du Canada et exhorte donc le gouvernement à prendre des dispositions immédiates dans le but d'appliquer les mesures suivantes:

a) Établir des moyens de contrôler l'exportation d'essence et d'autres produits pétroliers épurés;

b) Établir un régime de deux prix pour l'essence et le pétrole: un prix à l'exportation représentant le prix sur les marchés d'exportation et un prix canadien sensiblement moins élevé;

c) Supprimer la frontière de la vallée de l'Outaouais et permettre au pétrole importé et au pétrole canadien de circuler librement au bénéfice de la concurrence des prix.

—Monsieur l'Orateur, il a été beaucoup question, ces temps-ci, d'une crise mondiale de l'énergie. Il faudrait, à mon avis, se rappeler que cette crise comporte un aspect à long terme et un aspect à court terme. Le temps nous manque pour traiter de l'aspect à long terme, mais je tiens à en exposer très brièvement l'aspect à court terme. Je commencerai par rappeler à la Chambre qu'il n'y a pas pénurie de pétrole au Canada en ce qui concerne nos besoins immédiats et que les stocks mondiaux non plus ne seront pas insuffisants pendant quelques années encore. Ce qui se produit maintenant, c'est que les États-Unis

Régie des produits pétroliers

commencent à manquer de gaz naturel et de pétrole brut. Par conséquent, ils dépendent de plus en plus d'importations de ces produits. Ne pouvant les obtenir en quantités suffisantes du Canada et du Venezuela, ils doivent de plus en plus compter sur le pétrole brut en provenance du Moyen-Orient.

Deux questions causent actuellement de graves inquiétudes aux États-Unis. D'une part, les pays du Moyen-Orient sont évidemment très conscients de la situation et augmentent leurs prix. D'autre part, il y a le problème politique que pose le fait que les sources de pétrole sont en majeure partie aux mains de pays proarabes; or, on tend quelque peu à faire des pressions auprès des pays proisraéliens en ce qui concerne la vente de pétrole à ces pays. Il s'ensuit que les États-Unis tentent actuellement de façon désespérée de se procurer suffisamment de pétrole pour répondre à leurs besoins. Ils paient des prix élevés et tentent d'obtenir du pétrole et de l'essence de toutes les sources possibles. Cette situation est ressentie au niveau de la balance des paiements. Elle accentue les problèmes de l'inflation aux États-Unis et a de très graves conséquences sur notre situation en tant que pays producteur de pétrole.

Je veux par ma motion souligner qu'à mon avis le gouvernement a ici une double responsabilité. Tout d'abord, de voir à ce que la pénurie de pétrole aux États-Unis ne mette pas le Canada dans une position où il aura des stocks insuffisants pour satisfaire ses propres besoins. Deuxièmement, le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que l'augmentation des prix aux États-Unis n'aura pas pour effet d'obliger les Canadiens à payer un prix injustifié pour le pétrole, surtout si l'on se rappelle qu'il s'agit là de pétrole qui appartient au peuple canadien.

Dans la présente motion, j'ai donc suggéré en premier lieu que le gouvernement étende à l'essence et aux autres produits raffinés les contrôles actuels qui s'appliquent au pétrole. Le ministre a exprimé à deux reprises, le 17 mai et à nouveau vendredi dernier, le 25 mai, l'avis qu'il n'y avait pas le moindre signe de pénurie d'essence et des autres produits raffinés. J'espère qu'il a raison. Mais je me rappelle aussi que le 9 janvier dernier, lorsque j'ai évoqué le danger de pénurie de pétrole brut au pays, le ministre s'est alors montré très optimiste devant la situation; mais le 15 février, le ministre, par la voix de l'Office national de l'énergie, a trouvé nécessaire d'appliquer des restrictions à l'exportation de pétrole brut parce qu'aucune des grandes sociétés pétrolières n'avaient pu lui donner la garantie qu'elles pourraient fournir une quantité suffisante de pétrole pour répondre aux besoins du Canada pendant les mois de mars, d'avril et les mois suivants. En fait, depuis que le ministre a appliqué ces restrictions, son geste s'est trouvé parfaitement justifié par le fait que les demandes de permis d'exportation de pétrole brut pour le mois de mai ont porté sur 200,000 barils par jour de plus que ce que l'Office national de l'énergie était disposé à approuver et que les demandes de permis d'exportation pour le mois de juin ont porté sur 320,000 barils par jour de plus que ce que l'Office était disposé à accepter.

De plus, les raisons invoquées pour imposer des contrôles sur l'exportation de pétrole brut ont été parfaitement justifiées; c'est pourquoi je dis maintenant à la Chambre qu'il est temps d'appliquer les mêmes dispositions à l'exportation de l'essence. Je le fais parce que les chiffres m'inquiètent. Comme je le disais vendredi, nos exportations d'essence aux États-Unis en janvier et en février de cette année étaient de 11,517 gallons et, en mars, le chiffre